

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE  
VILLE DE GANDRANGE

-----  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**RESERVATION DE TROIS EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR**  
**CAUSE D'EMMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de GANDRANGE.

VU le code général des collectivités territoriales.

VU la demande, en date du 29 juin 2021, formulée par la société de déménagement VAGLIO de METZ (57), au profit de Madame VACELET Corinne, pour cause d'emménagement le jeudi 8 juillet 2021.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1 :**

En raison de l'emménagement de Madame VACELET Corinne, trois emplacements de stationnement seront réservés le jeudi 8 juillet 2021 de 7h00 à 10h00, devant le numéro 2A rue de Lorraine à GANDRANGE (57175),

**Article 2 :**

Les services techniques de la ville de GANDRANGE (57175), fourniront un panneau d'interdiction de stationner qui sera mis en place la veille de l'emménagement par la famille VACELET.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Brigadiers-Chefs Principaux de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Gandrang, le 29 juin 2021  
Henri Octave



Maire